VALORISATION DES DÉCHETS

Collecte des déchets alimentaires

Trier ses déchets alimentaires c'est élémentaire ! Retrouvez toutes les informations sur le s biodéchets.

Publié le 11 juillet 2022
Dernière modification le 27 octobre 2026

Triez ses déchets alimentaires, c’est élémentaire !

Le tri des biodéchets est obligatoire depuis le 1er janvier 2024

Afin de s’inscrire dans les objectifs de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte et la lo i anti-gaspillage pour une économie circulaire, Grand Lac déploie un schéma directeur de gestion des bi odéchets sur l’ensemble du territoire.

Outre les différentes actions de prévention menées depuis quelques années (promotion du compostage domestique, mise à disposition de broyeurs, accompagnement vers des solutions alternatives de valori sation des végétaux à domicile), Grand Lac propose à tous ses habitants une solution de tri de ses déc hets alimentaires :

- **Mise à disposition gratuite d’un composteur pour les habitants disposant d’un jardin,** *plus d'info ici*.
- **Mise en place d’une collecte des déchets alimentaires en centre-bourg de certaines communes et pour les immeubles.** Grand Lac déploie progressivement des points de collecte en apport volontaire, installés sur le domaine public. *Vous pouvez retrouver ces points de collecte sur la carte intercative ici. (https://geo.grand-lac.fr/adws/app/dde324fc-5a13-11e9-9b37-9b6a94bbfbee/index.html?context=DmF7)*

Suis-je concerné par cette collecte ?

Planning prévisionnel de déploiement et communes concernées :

- **En 2023 :** Brison-Saint-Innocent, Entrelacs, Grésy-sur-Aix, La Biolle, Drumettaz Clarafond, Méry, Mouxy, Le Bourget-du-lac, Bourdeau, Tresserve, Viviers du Lac, Voglans.
- **En 2024 :** Aix-les-Bains, par quartiers*(plus d'infos ici).*

Seuls les logements en centre-bourgs et ne disposant pas d’espace pour composter sont concernés. Le

s habitants seront informés de la mise en place de cette collecte lors qu'une campagne de communicat ion en porte-à-porte. Un kit de tri leur sera remis. En cas d'absence, un avis de passage sera laissé dans la boîte-aux-lettres afin de retirer le kit.



Le kit de tri

Le kit de tri des déchets alimentaires est constitué d'un bioseau et d'un lot de 52 sacs kraft (2 sacs/se maine pour 6 mois).

Lieux de distribution des kit de tri :

- **Grand Lac :** 1500 Boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains.
- **Relais Grand Lac de l'Albanais :** 60 rue J. Michaud, 73410 Entrelacs. Le lundi et le jeudi de 13h15 à 16h45.
- **Mairie de votre commune :** aux jours et horaires d'ouverture habituels (excepté pour la commune d'Aix-les-Bains).

Quels déchets trier ?

Pour connaître les consignes de tri des déchets alimentaires, téléchargez le mémo tri des déchets alim entaires ici.

Comment bien trier vos déchets alimentaires ?



https://grand-lac.fr/au-quotidien/protection-de-lenvironnement/valorisation-des-dechets/collecte-des-dechets-alimentaires?



DANS LE SAC KRAFT

Épluchures, restes des repas, coquilles d'œufs, sachets de thé, marc de café, essuie-tout et serviettes en papier... Rassemblez vos déchets alimentaires dans le sac kraft et refermez le couvercle du bioseau.







JETEZ LE SAC KRAFT BIODÉGRADABLE DANS LE POINT DE COLLECTE PROCHE DE CHEZ VOUS

Roulez le haut du sac pour le fermer et déposez-le dans les bacs de collecte. Ils seront collectés et valorisés pour produire un compost à destination des cultures locales.

Comment se passe la collecte ?



https://grand-lac.fr/au-quotidien/protection-de-lenvironnement/valorisation-des-dechets/collecte-des-dechets-alimentaires?



Que deviennent les déchets alimentaires collectés ?

En 2019, Grand Lac avait accompagné et participé financièrement à l'implantation d'une plateforme de compostage expérimentale sur la commune de Drumettaz-Clarafond.

Ce projet a été pérennisé en 2022 sur un site plus grand, accueillant déjà une plateforme de composta ge de déchets végétaux à Chambéry. Dorénavant piloté par Savoie déchets, le site accueille les déchets alimentaires des particuliers, des cantines scolaires et des établissements de restauration, qui bénéfici ent d'une collecte séparée sur Grand Lac et Grand Chambéry.

L'objectif du syndicat de traitement est de valoriser un compost de qualité, pouvant être utilisé non seu lement chez les particuliers (vente directe sur site) ou les agriculteurs, notamment en culture biologiqu e, mais également pour les projets d'aménagement paysager.

ALLER PLUS LOIN

SUR LE SITE

- Le compostage
- Les bons gestes de tri
- La réduction des déchets

GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et
https://grand-lac.fr/au-quotidien/protection-de-lenvironnement/valorisation-des-dechets/collecte-des-dechets-alimentaires?

d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.